

MAIRIE
1 Place de l'Eglise
25390 FOURNETS LUISANS

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 27 octobre 2022
Jeudi vingt-sept octobre deux mil dix vingt deux à 20 h 30

Date de convocation : 21 octobre 2022

Date d'affichage : 29 octobre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Thierry COURTOIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : MMES Christine MYOTTE-DUQUET, Elise BIBET, Brigitte BOLE, Pauline DAUDEY, Pascale HAWRYLISZYN, Sylvie QUERRY, Marie-Josèphe VERMOT, MM. Paul ROGNON, Christophe GUINARD, Rudy LEGRAND, Florian MILLESSE, Frédéric MUSY.

Absent excusé : M. François CUENOT

Absent non excusé : -

Secrétaire de séance : Mme Sylvie QUERRY

Le compte-rendu du mois précédent, lu par M. Paul ROGNON, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Compte-rendu de la réunion de conseil communautaire du 24 octobre, où les sujets suivants ont, entre autres, été abordés :
 - o Remplacement du cabinet d'étude pour le PLU intercommunal ;
 - o Détermination des attributions de compensation définitives pour chaque commune membre, et des enveloppes du pacte fiscal et financier ;
 - o Signature du contrat de station pour le tourisme, avec projet de voie douce de Valdahon à Fournets-Luisans ;
 - o Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement collectif et non collectif sur 2021.

Le compte-rendu complet peut être consulté sur le site portes-haut-doubs.com

SYNDICAT DE L'EAU

- Les travaux d'interconnexion des syndicats sont en cours, le chantier se trouvant désormais rue Bas de Fournets (Route des Commènes). La prochaine réunion est prévue le lundi 7 novembre (intersection Route Départementale et Route de la Racine).
- Lecture d'un e-mail de M. Emmanuel REMONNAY remerciant la commune pour la subvention qui sera versée pour l'enfouissement de lignes électriques sur une parcelle concernée par les travaux d'interconnexion.

FINANCES COMMUNALES

- Notification de perception du FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle) 2022 : 3 614.64 €.

- Un point financier est exposé par le Maire pour chaque budget, afin d'anticiper les capacités de la commune pour l'année 2023.

BOIS ET FORETS

- L'état d'assiette présenté par l'ONF prévoit les coupes prochaines pour les parcelles 37-39-49-3.
- La vente de bois aux habitants est à organiser courant novembre.

VOIRIE

- Suivi de l'aménagement de sécurité au Luisans : le devis pour l'enfouissement des lignes électriques par ENEDIS est en attente. M. DUVAL, du Service Territorial d'Aménagement, viendra sur place le 7 novembre afin d'étudier le projet. Le chiffrage estimatif a été établi par M. CARBONI de la CCPHD, pour un montant de 413 550.00 € HT (pour les pôles : voirie « lourde » giratoire, voie bus et voirie ; voirie « légère » stationnement ; trottoirs ; arrêt de bus et engazonnement).
- Déneigement : le contrat avec l'entreprise CHALONS TP est reconduit pour la saison 2022-2023 (pour les écarts). Une convention sera établie.
- Le devis présenté par l'entreprise Signaux GIROD pour la fourniture de divers panneaux routiers (d'un montant de 1 234.34 €TTC) est validé par le conseil municipal. Il est demandé d'y ajouter deux panneaux supplémentaires, afin de rendre la voirie située entre l'ancienne auberge et le 1 rue de l'école en sens unique et non déneigée en période hivernale.

BATIMENTS COMMUNAUX

- Réfection de la salle de bains du logement communal loué par M. Youri GARREAU, place de l'église : l'entreprise FER RENOVER est venue estimer les travaux sur place, le devis est en attente.
- Décision à prendre sur l'exercice ou non du droit de préemption de la commune sur la vente de l'ancienne annexe de l'auberge du Luisans. Après exposé des arguments de chacun, un vote a lieu à bulletin secret. La majorité des voix est contre l'achat de ce bâtiment. La commune est néanmoins en réflexion quant à l'achat de la parcelle AB n°39 d'une superficie de 64 ca, située en bordure de la Route Départementale. L'office notarial en charge du dossier sera contacté.
- Reprise des concessions funéraires réputées en état d'abandon : au vu des démarches à accomplir, il est trop tard pour lancer la procédure pour la Toussaint 2022 ; la commission communale prévoira de mener à bien cette tâche pour le printemps 2023.
- Suite à une opportunité d'achat, la commune valide l'acquisition d'un chauffe-eau pour la salle des fêtes, au tarif de 500 € TTC.
- Gestion du matériel et des locations de la salle des fêtes : une réunion de la commission communale aura lieu un samedi matin au mois de novembre.

PERSONNEL COMMUNAL

- Demande de perception de l'astreinte hivernale par l'employé communal : le conseil municipal donne un avis défavorable et reconduit la prime hivernale d'un montant de 300 euros / mois de décembre à mars.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

- Le portail de l'aire de jeux a été réparé par l'entreprise FCE.
- Courrier de M. Alain GREMAUD demandant un terrain d'aisance au 1 rue Bois de Faux. Le conseil municipal donne un avis défavorable à cette requête, le terrain restera à la commune.
- Courriel de Mme Cyriel BERTRAND demandant à remplacer une haie de tuyas en mauvais état par des arbustes au 1 bis rue Bois de Faux. Le conseil municipal accepte cette demande.
- Etude de dossiers d'urbanisme :
 - o D.P. BALLE Fabrice pour un changement de porte et de volets rue du Mont au Luisans ;
 - o D.P. PATTON Yves pour l'aménagement de stockage de déchets inertes à Bois-Communal.

ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

- Le repas des Aînés aura lieu le 21 janvier 2023. Une réunion est prévue le 15 novembre pour les colis de fin d'année.
- Soirée du comité des fêtes le 29 octobre : la Forêt Hantée. Lors de cette manifestation, le conseil municipal s'occupera des crêpes (fabrication et vente).
- Cette année, les commémorations du 11 novembre se dérouleront ainsi sur la commune :
 - o 9h : Monument aux Morts des Fournets
 - o 9h30 : Monument aux Morts du Luisans + verre de l'amitié

ENFANCE / ECOLE

- Les conseils d'école du 1^{er} trimestre se sont tenus au mois d'octobre. Les effectifs pour cette année sont de 47 élèves aux Commènes et 86 élèves aux Fournets. Les comptes rendus peuvent être consultés en mairie.
- Avenir du RPI avec la commune de Fuans : suite à la réunion des deux conseils municipaux qui a eu lieu le 19 octobre, la commune de Fournets-Luisans décide d'avancer seule sur ce projet. Une rencontre avec le cabinet EBOCONSULT doit être programmée.
- Une réunion entre les commissions des deux communes et les secrétaires de mairie sera programmée en novembre pour étudier les charges du RPI et leur répartition.
- Afin de remplacer une employée en arrêt maladie dès le 7 novembre, un CDD de 2 mois avec prolongation possible est proposé par Familles Rurales pour le site de Fournets-Luisans. Les candidatures peuvent être adressées à : asso.valdevennes@famillesrurales.org

COMMUNICATION

- Installation de la fibre à l'école et à la mairie : deux offres sont parvenues en mairie (Orange et Digital-Est). Le conseil municipal se laisse un temps de réflexion et de prise d'informations avant de valider l'un des devis.
- Une première réunion aura lieu le 7 novembre pour la rédaction du bulletin municipal de fin d'année.

DIVERS

- Courrier de Mme Marie-Jeanne PUGIN concernant les drones sur la commune.
- Courrier de M. Dominique GIRARDET concernant les écoulements d'eaux pluviales à Grandfontaine.
- Remerciements du Don du Sang pour la subvention versée.
- Remerciements de Mme Nicole BERTHET pour la somme supplémentaire allouée par la commune pour l'achat de livres pour la bibliothèque communale.
- Demande de M. Michel BAVEREL de La Poste de retirer la boîte aux lettres jaune de Grandfontaine, peu utilisée. La commune donne un avis défavorable et souhaite conserver cette boîte.
- Courrier de M. Jean-Louis MILLESSE demandant au nom d'une équipe de bénévoles, l'autorisation de replanter des arbres dans l'ancien jardin de la cure du Luisans.
- Une visite de l'entreprise RHD est proposée au conseil municipal les vendredis 18, 25 novembre ou 2 décembre.

Vu, le Maire,
Thierry COURTOIS